

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 10 septembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 septembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **14** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M. FIORONI Stéphanie

Pouvoirs de : Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie à M. DEJY Guillaume
Mme COURT Sylvie à Mme FEUILLASSIER Stéphanie
M. DU PONTAVICE Quentin à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M GARCIN Aurélien à Mme FEUTRIER Lucie

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

**OBJET : Subventions au titre des travaux d'urgence –
Département des Hautes-Alpes**

N°20240910-16

Rapporteur : Mme le Maire

Annexe : Néant

Synthèse et exposé des motifs

La commune de Guillestre a subi de fortes intempéries du 1^{er} décembre au 3 décembre 2023. A la suite de ces inondations, de nombreux dégâts ont pu être constatés sur les bâtiments communaux (camping municipal, crèche), les équipements (chaufferie fioul et bois), les réseaux secs et humides, la voirie et terrains. Le montant total des dégâts estimé est de 2 250 000 € HT.

Depuis le 1^{er} décembre 2023, des travaux d'urgence ont été réalisés pour gérer l'évènement et remettre en état les dégâts subis, notamment :

- Gestion de l'évènement : hébergements des personnes sinistrés dans la salle du Queyron, alimentation ;
- Réfection de nombreuses voies endommagées ;
- Remplacement de pièces chaudières bois et fioul ;
- Réparation de fuite sur le réseau de chaleur ;
- Réparation, curage et pompage des réseaux humides ;
- Remplacement des pièces porte de la crèche ;
- Remise en état partielle du camping municipal.

Le montant total des dépenses réalisées à début août 2024 s'élève à **128 367,87 € HT**.

Le Département des Hautes-Alpes est sollicité au titre des travaux d'urgence « inondations » pour un taux de financement de 30%.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses réalisées € HT		Recettes prévisionnelles € HT	
Gestion des personnes sinistrées	1 005,76 €	Département des Hautes-Alpes 30%	soit 38 510,36 €
Réfection voirie	12 808,23 €		
Remise en état partielle du camping municipal	24 584 €		
Réparation réseau de chaleur et autres chaudières	29 641,15 €	DSEC sollicité sur l'ensemble du montant de réparation 40%	soit 51 347,14 €
Travaux réseaux humides	56 093,39 €		
Equipements communaux	4 235, 34 €		
		Commune de Guillestre hors TVA	38 510,37 €
TOTAL HT	128 367,87€	TOTAL HT	128 367,87 €
		Commune de Guillestre TVA	25 665,05 €
TOTAL TTC	154 032,92 €	TOTAL TTC	154 032,92 €

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT les dégâts liés aux inondations du 1^{er} décembre 2023 sur la commune de Guillestre ;

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux d'urgence afin de pouvoir relancer l'activité économique et touristique de la ville ;

VU l'arrêté ministériel du 18 décembre 2023 portant la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

VU l'avis du bureau du lundi 02 septembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le plan de financement suivant ;

Dépenses réalisées € HT		Recettes prévisionnelles € HT	
Gestion des personnes sinistrées	1 005,76 €	Département des Hautes-Alpes 30%	soit 38 510,36 €
Réfection voirie	12 808,23 €		
Remise en état partielle du camping municipal	24 584 €		
Réparation réseau de chaleur et autres chaudières	29 641,15 €	DSEC sollicité sur l'ensemble du montant de réparation 40%	soit 51 347,14 €
Travaux réseaux humides	56 093,39 €		
Equipements communaux	4 235, 34 €		
		Commune de Guillestre hors TVA	38 510,37 €

TOTAL HT	128 367,87 €	TOTAL HT	128 367,87 €
		Commune de Guillestre TVA	25 665,05 €
TOTAL TTC	154 032,92 €	TOTAL TTC	154 032,92 €

- AUTORISE Madame le Maire à solliciter le Département des Hautes-Alpes au titre des aides d'urgence pour un montant de 30% soit 38 510, 36 € ;
- CHARGE Madame le Maire de signer tous documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 16 septembre 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 16 septembre 2024
Publié le : 16 septembre 2024

